



Compte-rendu

Séance du 20 Février 2024

L'an 2024 et le 20 Février à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie sous la présidence de Monsieur CHABOREL Alain Maire

Présents : M. CHABOREL Alain, Maire, Mme GROS Catherine, M. PRIEUR Laurent, Mme ROBBIO Françoise, M. NAGOT Yannick, Mme SAUVAGE Marie-Claude, M. GUILLOT Jean-Michel, M. COLLIGNON Jean-Pierre, M. CARRÉ Thierry, Mme PETIT Alexandrine, M. PRIEUR Jean-Claude, Mme MARCILLY Anne-Flore, M. MENARD Anthony, Mme BONNEAU Laura, Mme GODON Chantal, Mme HUET Muriel, Mme PELOILLE Maryse, M. PONTONNIER Gilles.

Excusé(s) ayant donné procuration : M. Maxime SAUVE donne pouvoir à Mme Marie-Claude SAUVAGE.

Excusé : M. SAUVE Maxime.

Absent(s) :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 18

Date de la convocation : 13/02/2024

Date d'affichage : 13/02/2024

A été nommé(e) secrétaire : Mme BONNEAU Laura

Objet(s) des délibérations

Ordre du jour

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023
- AVIS SUR LE DOSSIER : SAS LES 3 DOMES A GIEN - UNITE DE METHANISATION ASSOCIEE A UN PLAN D'EPANDAGE DES DIGESTATS PRODUITS
- VALLOIRE HABITAT : CONVENTION DE RESERVATION EN FLUX DES LOGEMENTS SOCIAUX
- CREATIONS DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- APPROBATION DU PROJET : ACQUISITION ET POSE D'UN COLUMBARIUM 12 CASES AU CIMETIERE COMMUNAL
- INFORMATIONS DIVERSES
- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire procède à l'appel et constate le quorum. Il ouvre la séance et commence par le premier point à l'ordre du jour.

Il demande la nomination du secrétaire de séance. Mme Laura BONNEAU se propose. Décision actée.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil municipal du 11 Décembre 2023.

Après lecture, M. Le Maire demande s'il y a des questions sur ce compte rendu. Pas de remarque.

Le compte rendu de la séance du 11 Décembre est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION : D 2024 001 : AVIS SUR LE DOSSIER SAS LES 3 DOMES A GIEN - UNITE DE METHANISATION ASSOCIEE A UN PLAN D'EPANDAGE DES DIGESTATS PRODUITS

M. le Maire informe avoir reçu une sollicitation de la Préfecture sur un dossier de demande d'enregistrement

La SAS LES 3 DOMES a déposé un dossier de demande d'enregistrement, au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement afin d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de GIEN. L'unité est associée à un plan d'épandage des digestats. Une partie du territoire de votre commune est compris dans le plan d'épandage.

Ce dossier a été jugé complet et régulier par l'Inspecteur de l'environnement en charge des installations classées pour la protection de l'environnement et fera l'objet d'une consultation du public du 5 février au 4 mars 2024 inclus.

Cette unité aura pour but de :

- produire du biogaz en injection à partir de déchets organiques.
- appliquer les principes de l'économie circulaire et du développement durable
- bonifier les sols des exploitations agricoles en pratiquant la couverture des sols et en remplaçant les engrais industriels de synthèse par le digestat issu du méthaniseur

Par courriel en date du 13 février 2024, le site internet était renseigné pour aller sur le site de la préfecture du Loiret

(pour : 19, Contre : 0, Abstention : 0)

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION : D 2024 002 : VALLOIRE HABITAT : CONVENTION DE RESERVATION EN FLUX DES LOGEMENTS SOCIAUX

M. le Maire informe que Valloire Habitat dispose de 16 logements sur la commune.

La Loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a acté un nouveau mode de gestion des réservations dans le logement social.

A partir du 01 janvier 2024, les réservations seront réalisées en flux : elles porteront sur un volume annuel de logements à attribuer défini avec chaque réservataire.

Le bailleur social doit se mettre en conformité en signant une convention de réservation en flux avec chaque réservataire de logement.

La Loi prévoit que 20% des logements qui se libèrent soient réservés à la commune en contre partie des emprunts. Valloire Habitat propose la signature d'une convention avec une gestion déléguée des réservations.

Lorsqu'un logement se libère, Valloire Habitat informe la commune qu'un bien est ciblé sur son contingent. La commune confie à Valloire Habitat le soin de désigner des candidats issus du système national d'enregistrement, et de procéder à l'instruction complète des candidatures.

Par la suite, le Maire de la commune, est convié aux commissions d'attributions des logements pour l'attribution de l'ensemble des logements situés sur sa commune.

(pour : 19, Contre : 0, Abstention : 0)

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION : D 2024 003 : CREATIONS DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire informe l'assemblée que compte tenu des propositions d'avancements de grade au cours d'une année il propose la création des postes suivants :

- Un agent « entretien et restaurant scolaire » a été proposé à l'avancement de grade. Elle passerait d'Adjoint technique territorial à Adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Poste permanent à temps complet.
- Un agent filière animation a été proposé à l'avancement de grade. Elle passerait d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe. Poste permanent à 25/35^{ème}.
- Un poste d'Adjoint technique permanent à temps complet.
- Un agent en poste polyvalent aux Services Technique un poste d'Adjoint technique permanent à temps complet.

Le tableau des effectifs sera le suivant :

Filière administrative	
Directrice Générale des Services	1 (vacant)
Attaché Principal	1
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	2
Filière Animation	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à 25/35 ^{ème}	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1
Filière Technique	
Agent de maîtrise principal	1
Agent de maîtrise	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	5
Adjoint technique	7

(pour : 19, Contre : 0, Abstention : 0)

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION : D 2024 004 : APPROBATION DU PROJET : ACQUISITION ET POSE D'UN COLUMBARIUM 12 CASES AU CIMETIERE COMMUNAL

M. le Maire informe que lors du dernier Conseil Municipal vous avez été présenté les projets d'investissement lié à une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret. Suite à ces demandes et renseignements pris, la commune était éligible à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DERT/DSIL.

Présentation du projet :

La commune souhaite acquérir et poser un columbarium de 12 cases, selon les mêmes modèles que les columbariums existants, afin de garantir un équilibre esthétique sur cette partie du cimetière.

Le cimetière communal propose déjà des concessions en columbarium, destinées à accueillir les urnes de défunts ayant choisi ce type de sépulture. Ces dernières sont réparties sur 4 monuments, comprenant chacun 8 cases de columbarium, soit un total de 32 emplacements. Aujourd'hui, la totalité de ces concessions est attribuée.

Depuis leur construction en 2002, il a été concédé en moyenne 1,45 emplacements par an. En 2023, ce sont trois emplacements qui ont été attribués, soit 106 % d'augmentation de la demande par rapport à la moyenne annuelle vendue depuis 22 ans.

Ces chiffres laissent à penser que les administrés continuent de souhaiter utiliser ce type de concession pour leur sépulture. Cette impression est confirmée par les secrétaires qui reçoivent les familles : les personnes souhaitent des sépultures simples à entretenir pour leurs proches, parfois domiciliés loin du lieu d'inhumation de leur famille. Étant donné que les administrés sont beaucoup plus mobiles aujourd'hui, et les familles réparties sur des territoires plus vastes, ce type de concession est donc amené à être de plus en plus demandé, ou au moins autant qu'il ne l'est aujourd'hui.

C'est pourquoi la commune de Poilly-lez-Gien souhaite créer de nouvelles cases de columbarium, afin de répondre à une demande de plus en plus fréquente. Cette offre permet également de respecter une équité entre les différents administrés quant à leurs possibilités de sépulture.

Dépenses : 18.085,83 € HT

Recettes :

Montant de la subvention DETR/DSIL demandée : 3.617,17 € (soit un taux de 20%)

Département du Loiret (base investissement subventionnable : 17.400 € HT taux de subvention de 60%) : 10.440 €

Autofinancement : 4.028,66 €

(pour : 19, Contre : 0, Abstention : 0)

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

INFORMATIONS DIVERSES

- Décision de Maire prise à partir du 11 Décembre 2023

- Décision numéro 2023-019 : Délivrance d'une concession dans le nouveau cimetière
- Décision numéro 2023-020 : Renouvellement d'une concession dans l'ancien cimetière
- Décision numéro 2024-001 : Demande de subvention au Département du Loiret
- Décision numéro 2024-002 : Renouvellement d'une concession dans l'ancien cimetière
- Décision numéro 2024-003 : Renouvellement d'une concession dans l'ancien cimetière
- Décision numéro 2024-004 : Adhésion au groupement de commandes Communauté des communes giennoises relatif à la vérification et maintenance des moyens de secours incendie
- Décision numéro 2024-005 : Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2024

- Elections européennes : prévoir vos créneaux horaires

M. le Maire rappelle qu'il y a des élections européennes le dimanche 9 juin et remercie de transmettre ses disponibilités pour tenir les bureaux de vote

- Réunion préparatoire pour l'examen des dossiers de demande de subvention des associations

M. Laurent PRIEUR demande quelles personnes souhaitent participer à l'examen des dossiers de demande de subvention aux associations.

Se proposent Mme GODON et M. COLLIGNON. La réunion se déroulera le jeudi 29 février à 9h30

- TRAVAUX de voirie de la CDCG : 100.000 euros de travaux de voirie : allée de vieux cours. Des petits

travaux de goudronnage et de point à temps sont également prévus.

- Etude de mise en sécurisation des abords du collège : CDCG, commune et Conseil Départemental 45.

- Réunion Commission Jeunesse et sports

Mme GROS informe que la commission s'est réunie le 23 janvier. Une première sélection a été faite pour agrandir l'aire de jeux à l'étang : structure « petit train », structure corde et une table de ping-pong.

- Réunion Nettoyage Plage du Berry

M. NAGOT informe que s'est tenue une réunion sur le nettoyage de la plage du Berry avec les personnes de Natura 2000 et de la DDT. Un nettoyage pourrait être fait sur toute la plage en plus de celle du Club Plage. Refaire une convention CDCG et DDT du Loiret pour agrandir la zone de nettoyage.

QUESTIONS DIVERSES :

Mme PELOILLE informe qu'un candélabre est en panne à l'angle Av. des Roses et Av. des Lilas.

M. GUILLOT informe que sur le chemin des Rochereaux vers les tas de bois, il y a un dépôt sauvage.

M. Jean-Claude PRIEUR souhaite que soit lancé un appel à projets pour donner des idées d'aménagement sur le rond-point de la vallée.

Mme HUET demande la programmation des travaux de peinture à la bibliothèque pour la seconde tranche.

Plus aucune question n'est posée, M. Le Maire lève la séance à 20h20.

En mairie, le 20 Février 2024
Le Maire
Alain CHABOREL

